

## Caractériser les émissions des produits dans l'air intérieur

Le laboratoire POLLEM est spécialisé dans la mesure des polluants chimiques de l'air intérieur, notamment dans la caractérisation des composés organiques volatils, émis éventuellement par certains produits de construction, et des aldéhydes (dont le formaldéhyde). Doté de chambres environnementales, ce laboratoire recrée les conditions réalistes d'utilisation des matériaux du point de vue de la température, de l'humidité et du renouvellement d'air. Le laboratoire POLLEM joue un rôle majeur dans l'évaluation de la qualité sanitaire des produits avec le développement des essais d'émission permettant l'étiquetage des produits.



*Chambre d'essai d'émission*



*Système de chromatographie en phase liquide (HPLC) pour l'analyse du formaldéhyde et d'autres composés carbonyles*

---

### **Le CSTB signataire de la Convention d'engagement volontaire pour l'affichage environnemental et sanitaire des produits de construction**

Le 25 mars 2009, Jean-Louis Borloo, ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du territoire, et Chantal Jouanno, Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, ont signé la Convention d'engagement volontaire pour l'affichage environnemental et sanitaire des produits de construction associant, l'AFNOR, l'Association HQE, l'AIMCC, Qualitel et le CSTB. Cette convention, établie à l'instigation du CSTB, vient en accompagnement des engagements du Grenelle Environnement sur la mise en œuvre d'un étiquetage environnemental et sanitaire obligatoire pour les produits de construction et de décoration et sur l'interdiction des substances classées cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 et 2 (CMR1 et CMR2) au sens de la réglementation européenne. Elle exprime l'engagement des signataires dans la généralisation de la mise à disposition des informations environnementales et sanitaires des produits de construction auprès des professionnels de l'acte de construire ainsi que dans l'amélioration de la qualité des informations sanitaires. L'engagement à 2012 porte sur quatre axes majeurs :

- La généralisation des fiches de données environnementales et sanitaires (FDES), afin de se diriger vers de l'éco-construction,
  - L'intensification des informations et de l'utilisation de la base INIES regroupant ces fiches,
  - La formation de la filière bâtiment sur l'utilisation de ces fiches,
  - L'amélioration de l'intégration des données sanitaires.
-